

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE
Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Fixation tarifs du Centre de Loisirs à compter du 1^{er} janvier 2010

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs du Centre de Loisirs sans hébergement au 1^{er} janvier 2010.

Madame le Maire propose une augmentation des tarifs de 2.00% qui ferait évoluer les tarifs comme indiqué dans le tableau ci-dessous, à l'exception de la 1^{ère} tranche de tarification qui reste inchangée.

	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
TARIFS A LA JOURNEE	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
tranche 1 sans augmentation	8,15	8,15	15,49	15,49	22,02	22,02	27,71	27,71
tranche 2	10,07	10,27	19,13	19,51	27,18	27,73	34,23	34,92
tranche 3	10,87	11,09	20,67	21,07	29,37	29,94	36,96	37,71
tranche 4	12,24	12,48	23,26	23,71	33,06	33,70	41,62	42,43
extérieur commune	13,60	13,87	25,84	26,35	36,71	37,45	46,23	47,16
	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
TARIFS MATINEE AVEC REPAS	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
tranche 1 sans augmentation	4,81	4,81	9,13	9,13	12,97	12,97	16,35	16,35
tranche 2	5,78	5,90	10,98	11,21	15,61	15,93	19,67	20,06
tranche 3	6,18	6,30	11,74	11,97	16,69	17,01	21,01	21,42
tranche 4	6,86	7,00	13,05	13,30	18,53	18,90	23,34	23,80
extérieur commune	7,55	7,70	14,33	14,63	20,37	20,79	25,66	26,18
	1 enfant		2 enfants		3 enfants		4 enfants	
TARIFS APRES MIDI	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
tranche 1 sans augmentation	3,35	3,35	6,36	6,36	9,03	9,03	11,39	11,39
tranche 2	4,29	4,38	8,15	8,32	11,58	11,83	14,60	14,89
tranche 3	4,69	4,78	8,91	9,08	12,67	12,91	15,95	16,25
tranche 4	5,38	5,48	10,21	10,41	14,51	14,80	18,28	18,63
extérieur commune	6,06	6,18	11,51	11,74	16,34	16,69	20,60	21,01

Suite délibération du 14 décembre 2009 : « Fixation tarifs du Centre de Loisirs à compter du 1^{er} janvier 2010 »

Après avis favorable de la Commission des Finances du 4 décembre 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- DECIDE de fixer les tarifs des participations des familles pour le service Centre de Loisirs à compter du 1^{er} janvier 2010 comme indiqué ci-dessus.

Votes pour : 21

Contre : 6

Abstention : 1

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :